



Sommaire :

- **Impôts locaux: Diminution de la Dotation Globale de fonctionnement de l'Etat**
Page 1
- **Transport à la demande**
Page 2
- **Reconquérir la qualité de l'eau**
Page 2
- **Aide au financement des Cartes Optile et Imagine R**
Page 2
- **Collecte des déchets**
Page 3
- **Bruits de voisinage- Rappel**
Page 3
- **Brûlage des déchets verts**
Page 3
- **Panneaux de Rue**
Page 4
- **Point d'accès au Droit**
Page 4
- **Site Internet**
Page 4
- **Comité des fêtes**
Page 4
- **Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin et du Val de l'Oise**
Page 4

Edito du Maire

Madame, Monsieur

Depuis le 29 mars, Sophie BERGEON, 1^{ère} adjointe dans notre commune, a été élue Conseillère Départementale aux côtés de Gérard SEIMBILLE, sur le canton de Pontoise auquel la commune d'Haravilliers est désormais rattachée.

Il lui est confié la responsabilité de la préservation du patrimoine remarquable du Val d'Oise, fonction nouvellement créée au Conseil départemental, et qui couvre les domaines du patrimoine architectural, naturel, culturel ...

Elle souhaite développer une proximité forte avec les élus et les habitants du canton. Elle est joignable par mail :

sophie.borgeon@valdoise.fr

Cette nomination est une fierté et une ouverture supplémentaire pour notre commune.

Au nom de toute l'équipe municipale, je vous souhaite de passer un très bel été.

Françoise WILTZ, Maire d'Haravilliers

Impôts locaux

Les recettes attendues par notre commune pour l'année 2015 seront affectées par la **diminution de la Dotation globale de fonctionnement de l'Etat de près de 8 000 €, soit 12,4%** de cette recette en moins.

Cette mauvaise nouvelle, communiquée tardivement, n'a pu être compensée par une diminution suffisante de nos dépenses de fonctionnement, dont la plupart sont rigides, ni sur le budget d'investissement 2015 déjà engagé avant cette information.

Le conseil municipal a donc été conduit à voter une augmentation de 2% du taux des taxes communales (foncier bâti, non bâti, habitation, contribution foncière des entreprises), malgré son souhait de maintenir les taux actuels inchangés depuis 2010.

Beaucoup de communes du Val d'Oise, et même de la France entière ont procédé à des augmentations de leur fiscalité locale de

près de 10%, mais aussi des grandes villes comme Lille (+10,5%), Toulouse (+15%) ou de plus petites comme Cugnaux en Haute Garonne (+30%), on parle même d'une commune de banlieue parisienne qui aurait augmenté de 40%



Décision du conseil municipal

De nouvelles baisses de recettes de cette dotation sont annoncées pour les 2 prochaines années au moins.

Pour faire face à ces prévisions inquiétantes, le conseil municipal tout entier est animé par la volonté d'agir avec la plus grande vigilance, en vue d'assurer la maîtrise des dépenses et l'équilibre de nos finances communales.

Il est déjà mobilisé afin d'épargner aux Haravillois les désagréments que feraient subir dans leur vie quotidienne, les conséquences d'une fiscalité non maîtrisée.

Bernard PAPILLON

RECONQUERIR LA QUALITE DE L'EAU

Dans notre région, comme partout en France, l'eau des rivières et des nappes phréatiques est polluée par les produits chimiques utilisés - les produits phytosanitaires - pour détruire les plantes indésirables, les insectes, les champignons ...

Sans traitement avant sa distribution, l'eau serait, presque partout en France, impropre à la consommation, notre commune n'est pas épargnée.

C'est pourquoi, en lien avec le Syndicat Mixte pour l'Etude et la Réalisation du Contrat de la Vallée du Sausseron (SMERCVS) et le Parc Naturel Régional du Vexin français (PNR), nous avons décidé de nous inscrire dans le Programme " **Zéro'phyto**"

Pour cela nous devons "regarder différemment" la nature qui nous entoure et changer nos méthodes d'entretien par la gestion différenciée des espaces verts et naturels, c'est-à-dire, accepter que l'herbe soit coupée moins souvent et moins courte,

- **Accepter les herbes folles,**
- **Accepter les plantes de nos trottoirs,**
- **Reconnaître l'utilité des insectes de nos jardins,**
- **Utiliser le paillage et les plantes couvre-sol,**
- **Utiliser des produits de traitement biologiques ou naturels...**

Si vous aussi souhaitez transmettre aux enfants d'aujourd'hui et de demain un environnement plus sain : jardinez sans pesticides, acceptez ces herbes folles qu'on dit mauvaises. Elles sont moins mauvaises pour notre santé que tous ces produits censés les "éradiquer" sans véritablement y parvenir.

AGISSONS ENSEMBLE, CHANGEONS DE REGARD !

Françoise Wiltz, Alain Ferry et Marc Leconte



Jardiner sans pesticides, regarder différemment la nature...



Sans traitement avant sa distribution, l'eau serait, presque partout en France, impropre à la consommation.

Transport à la demande



Monsieur NOGENT assure depuis le 1er avril 2015, le transport à la demande.

Il faut désormais composer un nouveau numéro de téléphone pour faire vos réservations. **Nouveau numéro de téléphone :**

07 87 11 75 92

Il offre la possibilité aux habitants de la CCVC (Communauté de Communes du Vexin Centre) de se déplacer sur réservation du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 14h30 à 19h, sauf jours fériés dans un rayon de 20kms entre le lieu d'habitation et

le lieu de destination.. Pour notre commune, vous pouvez en profiter les jours suivants :

- Lundi de 14h30 à 19h
- Mardi de 7h30 à 12h
- Mercredi de 7h30 à 12h
- Jeudi de 14h30 à 19h
- Vendredi de 7h30 à 12h

Tarifs :

De 0 à 10 kms 5 € (coupon rouge)

De 10 à 20 km 8 € (coupon violet)

Sophie Borgeon



Aide au financement des Cartes Optile et Imagine R

La Commune aide les familles au financement de la carte Optile à hauteur de 70% du montant restant à leur charge.

Cette année, les frais s'élèvent à 102 € auxquels s'ajoutent 12 € de frais de dossier, soit 114 €.

La subvention accordée est de 80 €.

Venez en mairie demander votre prise en charge à joindre à votre première demande

ou demande de renouvellement de la carte Optile avant de l'adresser au transporteur.

Cernant la carte Imagine R, une subvention de 80 € est également accordée.

Pour en bénéficier, il vous suffit de venir en mairie avec un justificatif de paiement et un RIB pour obtenir le remboursement.

Sophie Borgeon

Collecte des déchets - SMIRTOM - Rappels

Les collectes de vos déchets s'effectuent le :

- **mardi** pour les ordures ménagères.
- **mercredi** en semaine impaire pour les emballages (bac jaune) et les journaux/magazines (bac bleu).
- **mercredi** en semaine paire pour le verre (bac vert).

En raison de travaux, les horaires de passage des camions de collecte peuvent être modifiés. Aussi pour éviter tout incident, nous vous rappelons que vos bacs doivent être sortis la veille au soir du jour de collecte.



Le calendrier de collecte est téléchargeable sur: <http://smirtomduvexin.free.fr>

Le prochain ramassage des objets encombrants sera effectué le : **mercredi 18 novembre 2015**

Déchèterie -

Notre commune dépend de la déchèterie de Marines : **Rue du Goulet 95 640 Marines**

Horaires d'été (1er avril au 31 octobre)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	9h-12h		9h-12h			9h-12h	9h-12h
Après-midi	14h-19h		14h-19h		14h-19h	14h-19h	

Renseignements pratiques - Modalités d'accès :

Un gardien, vous oriente vers les bennes au niveau desquelles vous triezy vos déchets. Pour votre première visite, vous devez vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile que vous présenterez au gardien. Celui-ci vous remettra une carte qui lui permettra un contrôle rapide lors de votre prochaine visite. L'accès à la déchèterie est GRATUIT pour les particuliers, dans la limite de 1 m³ par semaine et payant pour les artisans, commerçants et administrations.

JM Turquie

Trier nos déchets en vue du recyclage nous permet de réduire la part des déchets

à incinérer, de mieux prendre en compte les

questions

environnementales et de

favoriser l'économie de

matières premières et de

ressources naturelles.

Rappel sur les bruits de voisinage

De trop nombreuses personnes ne respectent pas les heures de tonte et l'utilisation d'engins à moteur. Aussi afin de préserver la tranquillité du village, voici un bref rappel des règles.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore - tels que notamment les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques - ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 13h et de 16h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h (nouvel horaire déterminé par arrêté préfectoral du 28 avril 2009)

Néanmoins, nous demandons à l'ensemble des habitants de respecter le repos de chacun et d'éviter d'utiliser des appareils à moteur le dimanche et les jours fériés.



Le brûlage: une source de pollution importante...

Brûlage

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit (Circulaire interministérielle adressée aux préfets le 18 novembre 2011) - "Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie"





Mairie d'Haravilliers

28 rue de la Mairie

Tél. : 01 30 39 74 02

Fax: 01 30 39 78 16

Messagerie :

commune.haravilliers@orange.fr

Horaires d'ouverture au public :

- Lundi : 14h à 18h30
- Mardi : 9h à 12h et de 16h à 18h30
- Mercredi : 14h à 18h30

Publié et rédigé par nos soins

Tirage à 250 exemplaires

Ne pas jeter sur la voie publique

Panneaux de rues

A partir de cet été, notre village se dotera d'une série de nouveaux panneaux de rue.

Certains panneaux, ayant bien vécu, seront remplacés dans tous les hameaux et au Bourg.

Bruno SEMANNE



Point d'accès au Droit

Un nouveau conciliateur de justice a été nommé par la Cour d'Appel, il s'agit de Monsieur Jean-Claude ASCHENBRENNER. Il est habilité à traiter tous les problèmes de voisinage ainsi que les litiges liés au secteur de la consommation (agence de voyage, commerçant ...).

Permanence du conciliateur de justice

10 bis boulevard Gambetta - 95640 MARINES

Tél : 01 34 67 52 15

Email : pad.ccvoxincentre@gmail.com

Ce dernier assure ses permanences au Point d'Accès au Droit de Marines au 10 bis boulevard Gambetta les mardis matins de 9 heures à 12 heures selon le planning suivant prédéfini par ses soins :

- Les mardis 07 et 28 juillet 2015
- Le mardi 25 août 2015

- Le mardi 15 septembre 2015

Les prises de rendez-vous sont gérées directement par la Mairie de Marines (service accueil) :

accueil@mairie-marines.org

Tél. 01 30 39 70 21

Source: CCVC



Infos pratiques

Samedi 3 octobre 2015 : Sortie touristique des aînés en baie de Somme : Visite de l'Abbaye de Valloires, déjeuner à Saint Valéry Sur Somme et tour de la baie en bateau.

Site internet

WWW.HARAVILLIERS.COM

Depuis le 31 décembre 2014, notre site internet n'est plus accessible.

En partenariat avec l'Association "UNION DES MAIRES", un nouveau site est en cours de réalisation et devrait ouvrir d'ici à quelques semaines afin de vous apporter une information plus régulièrement mise à jour.



Un peu de patience... Nous reviendrons bientôt en ligne.

Un peu de patience... Nous reviendrons bientôt en ligne.

Comité des fêtes

L'ensemble du Comité des Fêtes d'Haravilliers propose des animations. Un dynamisme pour le village.

Pour cela, nous avons créé une page Facebook. Je vous invite donc à nous rejoindre sur notre page, pour suivre nos animations.

<http://www.facebook.com/comitedesfetes.haravilliers>

Stéphanie BELLANGER
Secrétaire Générale
Comité des Fêtes
d'Haravilliers

Dimanche 11 octobre :
Randonnée pédestre

Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin et du Val de l'Oise

Notre commune est adhérente depuis plusieurs années au Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin et du Val de l'Oise (SIMVVO)



Des cours de musique (éveil musical, instruments à vents, à cordes, percussions, chant ...) de théâtre et de danse sont proposés aux enfants et aux adultes avec

des antennes d'enseignement à Marines, Vigny et Magny.

Les habitants d'Haravilliers (commune adhérente) bénéficient d'une réduction d'environ 30% sur les tarifs pratiqués.

S'adresser au Conservatoire à :

**Rayonnement
Intercommunal du
Vexin,
2, bd Gambetta
95640 MARINES**

Tél : 01 30 39 20 65

Email: ecoleintermusicque@wanadoo.fr